



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 741

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 2^e jour du mois de mai 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 741 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 664 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

Avis de motion	4 avril 2016
Adoption du règlement	2 mai 2016
Approbation du règlement par le MAMOT	13 juin 2016
Entrée en vigueur (avis Gazette officielle du Québec)	30 juillet 2016

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 24 août 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier